

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 42 (1934)

Heft: 8

Artikel: Assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse à Lucerne le 1er juillet 1934

Autor: de Marval

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-547231>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DAS ROTE KREUZ

**LA CROIX-ROUGE**

Monatsschrift des Schweizerischen Roten Kreuzes
REVUE MENSUELLE DE LA CROIX-ROUGE SUISSE

Inhaltsverzeichnis — Sommaire

	Pag.		Pag.
Assemblée des délégués de la Croix-Rouge Suisse à Lucerne le 1 ^{er} juillet 1934	177	75 ^e Anniversaire de la Source	190
Reduktion der Militärflichtersatzsteuer an Rotkreuzkolonnen-Mitglieder	180	Hygiène rurale: Les plantes qui éloignent les moustiques	191
30 Jahre Rot-Kreuz-Kolonnen Bern	180	Die Wärmeregulierung unseres Körpers	192
Une bonne nouvelle pour les colonnes de la Croix-Rouge	183	Les secours sur route	194
L'hygiène de la soif	184	Schweizerischer Samariterbund: Alliance Suisse des Samaritains:	
Der IV. internationale Kongress für Rettungswesen in Kopenhagen	184	Auszug aus den Verhandlungen des Zentralvorstandes vom 9. Juni 1934	195
Les devises de la Croix-Rouge	186	Extrait des délibérations du Comité central du 9 juin 1934	196
Delegiertenversammlung des Schweizerischen Roten Kreuzes in Luzern am 30. Juni/1. Juli 1934	187	Die Abgeordnetenversammlung des Schweiz. Samariterbundes vom 10. Juni 1934 in Rorschach	197
		Rectification	200

Assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse à Lucerne le 1^{er} juillet 1934.

Lucerne! Ce nom seul évoque chez tout Suisse des souvenirs particulièrement aimés, et ceux qui ont eu le privilège de se rendre à l'assemblée annuelle de la Croix-Rouge suisse dans ce site charmant, en auront rapporté une fois de plus des visions merveilleuses.

La réception et la répartition des délégués dans les hôtels de la ville avaient été préparées de la façon la plus heureuse par M. Schubiger, l'actif et dévoué président de la section lucernoise et par les membres de son comité. Un grand nombre de participants visitèrent dès le samedi après-midi le Home des infirmières, coquette et confortable villa, située aux pieds des remparts de la vieille cité, et qui abrite une vingtaine

d'infirmières de l'Alliance suisse des gardes-malades. Plus nombreux encore furent ceux qui musèrent le long de la Reuss ou des quais faisant face au Righi et aux montagnes majestueuses qui dominent le Lac des Quatre-Cantons.

Puis ce fut au son de l'orgue que les délégués et leurs amis prirent place dans la vaste salle du Bâtiment des Arts et des Congrès, récemment élevé à proximité immédiate de la gare, et où une soirée familière leur fut gracieusement offerte. Discours de réception de M. Schubiger, chœurs d'hommes, improvisations amusantes d'un polyglotte, jeux de drapeaux, morceaux d'orgue, se succédèrent sans interruption jusque tard dans la nuit, laissant la meilleur impres-

sion à tous ceux qui étaient arrivés le samedi déjà, et qui purent à cette occasion serrer tant de mains amies et retrouver tant de visages connus qu'on ne voit, hélas, qu'une fois par année!

Le dimanche à 9 heures, dans la belle salle du Grand Conseil, les 114 délégués de 33 sections de la Croix-Rouge et des sociétés affiliées, accompagnés de nombreux amis, se retrouvaient pour l'assemblée générale présidée par le vénérable M. de Schulthess, président de la Croix-Rouge suisse. Avec sa cordialité habituelle M. de Schulthess souhaite la bienvenue aux délégués, aux représentants de l'Etat et de la ville de Lucerne ainsi qu'aux membres de la presse. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire du regretté médecin en chef de la Croix-Rouge, M. le colonel Rikli, et le président rappelle que la Croix-Rouge avait tenu ses assises dans la même salle, il y a 24 ans.

Après adoption du procès-verbal de l'assemblée de 1933 à Zurich, l'assemblée adopte le rapport de gestion formant une brochure de quelque 130 pages, en mains des délégués, et qui ne soulève aucune discussion.

Les comptes de 1933 présentent 238'052 francs aux recettes courantes et 278'491 francs aux dépenses, laissant ainsi un déficit de plus de 40'000 francs; mais des dons et legs sont venus atténuer ce déficit qui, de ce fait, est réduit à 15'000 francs environ. La fortune actuelle de la Croix-Rouge suisse est de 1'583'000 francs.

La comptabilité a été minutieusement examinée par les vérificateurs et, comme d'habitude, par des délégués de deux sections qui ont procédé à une vérification administrative. Sur leur proposition, les comptes de 1933 sont adoptés avec remerciements au trésorier général, M. le

Dr Stadlin, et aux commissaires-vérificateurs.

Le budget pour 1935, avec 224'000 francs aux recettes et 250'000 francs aux dépenses, est ensuite approuvé. Le trésorier relève à cette occasion la diminution de la subvention fédérale aux écoles d'infirmières (31'000 francs au lieu de 35'000 francs) et les résultats favorables d'un nouveau contrat conclu avec l'éditeur de l'Almanach de la Croix-Rouge. Ce dernier doit verser 28 cts. par exemplaire vendu, et garantit pour 1935 une recette minimale de 48'000 francs à la Croix-Rouge.

Dans une intéressante communication, le secrétaire général parle alors du recrutement des membres, question qui devait être traitée à l'occasion d'une conférence des présidents de sections, conférence qui n'a pas eu lieu parce qu'un grand nombre de nos sociétés ne s'y intéressaient guère. La façon de procéder au recrutement doit être laissée à l'appréciation des sections; elle différera selon les habitudes des régions du pays. Il semble impossible de donner des directions générales précises à cet égard, cependant le Dr Ischer souligne l'importance qu'il y a d'avoir des correspondants dans chaque localité, de publier des communiqués dans les journaux régionaux où l'activité et les besoins de chaque section peuvent être soulignés. Enfin, c'est par des interventions personnelles qu'il est le plus facile d'intéresser des amis et des connaissances à l'œuvre de la Croix-Rouge.

Après ce court exposé, l'ordre du jour appelle la nomination des membres de la direction dont le mandat expire cette année. Tous sont réélus à l'exception de M. Stadlin qui, désirant se retirer, avait donné sa démission quelques instants auparavant.

La section de Sierre sera section vérificatrice des comptes de 1934, avec celle de Lucerne, et c'est sans doute à Sierre que se réunira la Croix-Rouge au printemps 1935. Nous saluons cette décision d'aller siéger en Valais où l'activité de notre société est encore relativement peu connue et où nous sommes certains d'être admirablement reçus par une vaillante petite section qui n'a pas eu l'occasion de faire beaucoup parler d'elle jusqu'ici. Cependant, comme le fait remarquer très judicieusement le Dr Ischer, la Croix-Rouge a eu ces dernières années la possibilité d'intervenir à plusieurs reprises et de la façon la plus efficace en Valais à l'occasion de plusieurs incendies. A ce sujet, le secrétaire général loue sans restriction la distribution qui eut lieu aux sinistrés de Bovernier où, grâce à une commission de trois membres, les victimes de l'incendie de ce village ont été secourues d'une façon extrêmement efficace, impartiale et judicieuse.

C'est ensuite au tour du secrétaire de l'Alliance suisse des Samaritains de donner quelques précisions au sujet de la «Semaine des Samaritains de la Croix-Rouge» qui a été fixée du 1^{er} au 8 septembre 1934. L'orateur recommande aux sections de la Croix-Rouge de s'intéresser activement à cette cueillette de dons et à la vente des insignes et des cartouches à pansements, surtout dans les régions où les sociétés de samaritains sont encore peu nombreuses. Une partie des bénéfices reviendra aux sections qui organisent la vente; le produit net sera ensuite réparti entre la Croix-Rouge (40 %) et l'Alliance (60 %), en faveur de ses fonds de secours et d'entr'aide. Des affiches, des articles de journaux et des communications par T. S. F. prépareront le public à cette collecte dont tous les détails ont été soigneusement étudiés par

l'Alliance avec le concours de la Croix-Rouge.

En fin de séance M. Glasson (Bulle) invite l'assemblée à adresser sa reconnaissance au dévoué trésorier général de la Croix-Rouge qui vient de se démettre de ses fonctions. L'assemblée tout entière se lève pour témoigner sa gratitude à M. Stadlin que les circonstances ont obligé à quitter le poste qu'il a occupé d'une façon si distinguée pendant plusieurs années.

Il est près de midi quand la séance est levée, et les participants se hâtent pour se rendre à la gare aux marchandises où l'on assiste à la fin d'un exercice de la Colonne de la Croix-Rouge Lucernoise. Les mesures prises pour transporter des blessés d'un train à un hangar tout proche, les arrangements bien étudiés et le travail silencieux des hommes de la colonne, font la meilleure impression — mais l'heure avance et il faut prendre place aux tables dressées au Palais des Arts et Congrès.

Au cours du repas, l'on entend d'abord M. Zimmerli, président de la ville, qui porte son toast à la Croix-Rouge, à la section lucernoise et à son actif président, M. Schubiger, puis le Dr Deschwanden qui représente les autorités cantonales, enfin le Dr Guisan qui, au nom de la Direction et de tous les participants, remercie chaudement la section de Lucerne pour sa réception si réussie. Au dessert, une petite cérémonie — charmante en sa simplicité — est présidée par M. de Schulthess qui, au nom des membres de la Direction et par les mains d'une délicieuse Lucernoise en costume, remet de superbes corbeilles de fleurs et des pièces d'orfèvrerie à trois jubilaires, le Dr Ischer, le Dr de Marval et M. Michel, qui, depuis 25 ans, font partie

du secrétariat général. L'assemblée applaudit chaudement, et ces trois serveurs de la Croix-Rouge sont l'objet d'une aimable manifestation de sympathie.

Mais la sirène du vapeur *Uri* retentit, et les délégués vont prendre place sur le bateau qui, par un temps splendide, va lentement faire le tour du Bas-Lac.

Nous sommes certains d'être l'interprète de tous les participants charmés de l'accueil qui leur a été réservé par la section du Lucerne, en remerciant cordialement ceux qui ont collaboré à cette belle manifestation si délicieusement terminée sur l'eau. Tous en garderont un beau souvenir et des pensées reconnaissantes.

de Marval.

Reduktion der Militärpflichtersatzsteuer an Rotkreuzkolonnen-Mitglieder.

Nach mehr als zehnjährigen Anstrengungen und verschiedenen Konferenzen usw. ist es endlich gelungen, für die Kolonnenleute eine gewisse Erleichterung in der Abgabe des Militärpflichtersatzes zu erhalten. Der Bundesrat hat folgenden Beschluss gefasst:

Verordnung über Vollziehung des Bundesgesetzes betr. den Militärpflichtersatz (vom 26. Juni 1934, am 1. Januar 1935 in Kraft tretend.)

Art. 31. Angehörigen der Rotkreuzkolonnen wird für die Jahre, da sie

1. die obligatorischen Uebungen bestehen, Ersatzabgabe auf die Hälfte, höchstens aber um den Betrag von Fr.

50.—, wenn sie im Auszugsalter und von Fr. 25.—, wenn sie im Landwehralter stehen, herabgesetzt;

2. einen Instruktionskurs ganz bestehen, die Ersatzabgabe bis zu einem Betrage von höchstens Fr. 100.—, wenn sie im Auszugsalter und bis zu einem Betrage von höchstens Fr. 50.—, wenn sie im Landwehralter stehen, erlassen.

Diese Vergünstigungen werden allerdings nur gewährt, sofern die Direktion des Schweiz. Roten Kreuzes die erforderlichen Unterlagen nach den Weisungen der eidg. Steuerverwaltung beschafft. Der Herr Rotkreuzchefarzt wird darüber nähere Weisungen zukommen lassen.

Sch.

30 Jahre Rot-Kreuz-Kolonnen Bern.

Bericht, abgegeben durch den stellvertretenden Kolonnenführer *W. Siegwolf*, an der Hauptversammlung des Mittelländischen Roten Kreuzes in Schwarzenburg am 17. Juni 1934.

Die von der Direktion des Schweizerischen Roten Kreuzes im Jahre 1903 ins Leben gerufene «Transportkommission» hatte ihre Vorarbeiten soweit beendet, dass 1904 der erste Zentralkurs für «Transport-Kolonnen», später Rot-Kreuz-Kolonnen genannt, in Basel abgehalten werden konnte.

Aus den Teilnehmern an diesem ersten Zentralkurs wurde sodann das Cader für die zu gründenden Kolonnen ausgezogen und bereits im Jahre 1905 bestanden in der Schweiz die vier Kolonnen Aargau, Basel, Bern und Glarus. Dazu gesellte sich 1906 die Kolonne Biel. Im Jahre 1905 hielt die Kolonne